

PARQUET
DU
TRIBUNAL
DE
PREMIÈRE INSTANCE
DE CAEN
(Calvados)

Le 9 nov. 1891

Soit transmis à M. le Procureur de la République
Maire à Fontenay-le-Pesnel
avec prière de vouloir bien informer la V^o
Lefèvre que c'est à Mairie qu'elle
doit faire sa déclaration sans vous
avoir l'obligeance de m'adresser une
copie.

(Art. 2 de la loi du 17 juillet 1880)

J'agréer l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

Le Procureur de la République,

Stmoing

Fontenay-le-Pesnel, le 7 Novembre 1891.

À Monsieur le Procureur
de la République, à Caen.

Monsieur le Procureur,

La nommée Pigache, Marie-Louise, née
le 14 avril 1861, à Cahagnolles, y domiciliée,
propriétaire, veuve de Lefèvre, Auguste -
Jean - Charles,

A l'honneur de vous exposer qu'elle ouvrira
dans la commune de Fontenay-le-Pesnel, à la date
du 23 novembre courant, un débit de boissons à
consommer sur place.

Le local qui y sera affecté est situé au village
St-Martin, sur le bord du chemin de grande communication
n° 9 dit de Caen à Caumont; il était précédemment
occupé par le sieur Gustave Durand, cabaretier, son ancien locataire.

La soussignée gèrera ledit débit pour son compte
personnel.

Elle vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur,
l'expression de ses sentiments respectueux.

Y^{ve} Lefèvre